

Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 22 juillet 2021 à 20 heures à la Salle Jean Rostand à Lorette



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, MME VERGER Eliane, M. VINCENT Pierre, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, M. GAMON Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME PELARDY Patricia, M. MATHIVET Thierry, M. RICCI Patrick, M. PORTALLIER Lionnel.

ABSENTS / EXCUSES :

MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. BAILLY Camille, MME BERTOMEU Delphine, MME BREGAIN Patricia, MME PINTACORONA Anna, MME FAYELLE Chantal, M. MASSON Dominique,

ABSENTS / NON EXCUSES : M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

PROCURATIONS DE :

MME BONNARD Joëlle à M. GAMON Gérard
MME CELIBERT Marcelle à MME VERGNAUD Evelyne
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
MME BERTOMEU Delphine à M. VINCENT Pierre
MME FAYELLE Chantal à M. VINCENT Pierre

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2021.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Evelyne ORIOL L'assemblée valide cette désignation, à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite retirer le point n°2 de l'ordre du jour car il est toujours en attente d'une confirmation juridique de la part de notre avocat-juriste.



2021-07-67- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU BASKET CLUB DE LORETTE

Monsieur le Maire vous propose d'accepter cette demande et de verser à l'association Basket Club de Lorette, une subvention équivalente à 25% des frais d'arbitrage établis pour 2020-2021 soit une somme de 115, 07 € et d'imputer la dépense au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-07-68- AIDE A L'ENFANCE : CONVENTION D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la caisse d'Allocations Familiales de la Loire dans le cadre du dispositif « VACAF – Aide aux vacances enfants » établie pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;
- 2) D'imputer les recettes au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-07-69- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De créer, à compter du 1er août 2021, trois emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet (50%) ;
- 2) De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE
- 3) De préciser que ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel ;



- 4) De leur faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- 5) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-07-70- MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De décider de fixer les emplois pour lesquels il convient d'attribuer un logement de fonction par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte :
 - Logement de gardien salle Jean Rostand – 4 rue Fleury Thévenet (RDC)
 - Logement de gardien salle Jean Rostand – 4 rue Fleury Thévenet (1er étage)
- 2) De préciser que pour les logements attribués dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreintes, la convention est consentie à titre onéreux, moyennant le versement d'une redevance d'occupation équivalente à 50% de la valeur locative réelle du logement. Les charges locatives courantes, des taxes et impôts (eau, électricité, chauffage, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation, etc....) incombent à l'agent logé. Aucun dépôt de garantie ne sera consenti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-07-71- CONVENTION POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHOMAGE AVEC LE CDG42 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE (2021-2026)

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De solliciter en fonctions des besoins en matière de demandes, les prestations relatives au traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière à la convention ;
- 2) De l'autoriser à conclure la convention correspondante avec le CDG42 de la Loire annexée à la présente délibération ; valable à compter de sa signature jusqu'au 30 juin 2026 ;
- 3) De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-07-72- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

***Il est vingt heures trente cinq
La séance est levée.
Le Maire,
Gérard TARDY***

